

## REFERENTIEL : validation heures de formations des doctorants

Le doctorant rattaché aux Laboratoires des Ecoles doctorales 354-356 peut bénéficier, en plus du dispositif d'ensemble proposé par le collège doctoral et les écoles doctorales (ED354-356), de formations proposées par les laboratoires et la Maison de la recherche à hauteur d'un maximum de 30 h sur les 100 h demandées.

Formation scientifique			
Formations	Actions	Nbre d'heures comptabilisées	Attestation
Formation HAL, Zotero, Wordpress (et autres formations)	Présence à une formation	2 h par demi-journée	Attestation de présence signée du formateur
Séminaire, <b>Workshop</b> , ou journée d'étude <i>interne au laboratoire</i> , <b>Exposition collective</b>	Présence	1 h par demi-journée	Attestation de présence signée de l'organisateur
	Intervention	3 h (à ajouter au total des heures comptabilisées pour présence)	Attestation d'intervention signée de l'organisateur
Séminaire, <b>workshop</b> ou journée d'étude <i>entre plusieurs laboratoires</i>	Présence	1 h par demi-journée	Attestation de présence signée de l'organisateur
	Intervention	4 h (à ajouter au total des heures comptabilisées pour présence)	Attestation d'intervention signée de l'organisateur ou programme faisant apparaître nominativement l'intervention du doctorant/
<b>Participation à une exposition collective</b>	/	4 h	<b>Attestation signée par le responsable du lieu d'exposition ou du commissaire</b>
Colloque, Congrès (au sein d'AMU ou extérieur),	Présence	1 h par demi-journée	Attestation de présence signée de l'organisateur
	Intervention	5 h (à ajouter au total des heures comptabilisées pour présence)	Programme faisant apparaître nominativement l'intervention du doctorant
<b>Ecole d'Eté</b>	Présence	12 h	Attestation de présence signée de l'organisateur
Publication dans une revue à comité de lecture/ <b>Publication d'un Portofolio dans une revue artistique</b>	/	8 h	Attestation de publication signée du directeur de thèse ou références vérifiables de la publication.  <b>Attestation de publication signée par le co-directeur artistique</b>
<b>Organisation d'Exposition personnelle</b>	/	8h	<b>Attestation signée pa le responsable du lieu d'exposition ou du commissaire</b>
Formation professionnelle			
Réponse à des appels à projet Fédération/UFR/AMIDEX	/	2 h	Attestation de dépôt signée du directeur de thèse ou de laboratoire
Réponse à des appels Post-Doctorat	/	2 h	Attestation de dépôt signée du directeur de thèse ou de laboratoire
Organisation de séminaires/JE jeunes chercheurs ou équivalent/ <b>Organisation Exposition et commissariat</b>	/	5 h	Attestation signée du directeur de laboratoire ou organisme financeur <b>Attestation signée par le responsable du lieu d'exposition</b>
Contribution à l'organisation de Colloques/Congrès (rédaction appel à communication, rédaction du programme. / <b>Médiation culturelle et montage d'exposition</b>	/	4 h	Attestation signée de l'organisateur de l'événement  <b>Attestation signée par l'institution culturelle</b>
Aide à l'organisation d'un événement scientifique (affiches, mailing, accueil...)	/	2 h	Attestation signée de l'organisateur de l'événement

## Maison de la recherche

Expertise scientifique pour une revue	/	4 h par article	Attestation signée du directeur de thèse
Correction ou relecture d'articles	/	2 h par article	Attestation signée du directeur de thèse
Compte rendu d'articles	/	3 h par article	Attestation signée du directeur de thèse
Traduction ou interprétariat	/	4 h par demi-journée	Attestation signée de l'organisateur de l'événement ou directeur de thèse
Aide suivi de site et projets réseaux sociaux (recherche)	Suivi ponctuel	2 h	Attestation du directeur de thèse + lien internet
	Suivi annuel	8 h	
Membre actif du comité de rédaction d'une revue de doctorants	/	10 h par an	Attestation signée du directeur de la structure éditant la revue
Doctorant élu dans un conseil (labo., ED, CRISIS, UFR...)	Titulaire	6 h par an	Attestation signée du directeur du conseil
	Suppléant	3 h par an	